

Avis d'enquête publique

du 21 octobre au 5 novembre 2024

Saint-Bonnet-le-Courreau

Projet de déclassement d'une partie du domaine public « Rue du garde »

Monsieur et Madame DUPRAZ, domiciliés 2 rue du garde à Saint-Bonnet-le-Courreau (Parcelle H632), ont sollicité l'acquisition d'une partie d'un accotement de la voie publique communale dénommée « Rue du garde » afin de disposer de l'espace nécessaire à l'aménagement d'une cour à l'entrée de leurs propriétés.

Cet accotement n'étant pas différencié de la voie communale dénommée « Rue du Garde » au niveau cadastral, il fait partie du domaine public de la commune. Or le domaine public de la commune est, par définition, inaliénable et imprescriptible. L'aliénation d'une partie de l'accotement nécessite donc son déclassement pour le faire tomber dans le domaine privé de la commune. Cette procédure de déclassement est soumise à enquête publique.

Par délibération 2024_40 du 19 juin 2024, le Conseil municipal de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau a approuvé l'engagement d'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la rue du garde.

Les frais relatifs au bornage de la partie à déclasser et à l'élaboration du document d'arpentage nécessaire au dossier d'enquête publique, ainsi que tous les frais d'actes ultérieurs sont à la charge du demandeur.

En cas de déclassement du bien, ce dernier devra être vendu, au prix de 20,00 € le mètre carré, à Monsieur et Madame DUPRAZ.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Bonnet-le-Courreau 30 route de Fraisse sur une période de 15 jours, du lundi 21 octobre 2024 au mardi 5 novembre 2024.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Bonnet-le-Courreau aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service (soit les mardis, jeudis et vendredis de 9h15 à 14h15).

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, mairie de Saint-Bonnet-le-Courreau 30 route de Fraisse – 42 940 Saint-Bonnet-le-Courreau.

Les informations relatives à l'enquête seront accessibles sur le site Internet de la commune : <https://www.saint-bonnet-le-courreau.fr/>

Monsieur Jean GOUTTE a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par arrêté 2024_34 su 30 septembre 2024.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, écrites ou orales, le Commissaire enquêteur assurera des permanences, en mairie de Saint-Bonnet-le-Courreau, aux jours et heures suivants :

Lundi 21 octobre 2024 de 9h00 à 10h00 et le mardi 5 novembre 2024 de 9h00 à 10h00

Le 30 septembre 2024, A Saint-Bonnet-le-Courreau
Pour le Maire et par délégation
Rémi RIZAND, 1^{er} adjoint

